



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

délinquance

Question au Gouvernement n° 2635

Texte de la question

Mme la présidente. La parole est à M. Christian Estrosi, pour le groupe RPR.

M. Christian Estrosi. Monsieur le Premier ministre, les statistiques de l'insécurité qui viennent de tomber (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert) constituent un formidable échec pour l'action de votre gouvernement. (Protestations sur les mêmes bancs.)

Depuis plusieurs mois pourtant, l'opposition vous alerte et vous demande d'agir enfin face à la montée en puissance d'une délinquance toujours plus violente et qui concerne de plus en plus souvent les mineurs. Votre aveuglement menace la cohésion sociale de notre pays et touche désormais, hélas ! les plus démunis. Or vous n'avez cessé de vouloir dédramatiser la situation en privilégiant l'angélisme et nous l'efficacité.

M. Christian Jacob. Et maintenant, il est trop tard !

M. Christian Estrosi. Aujourd'hui, les chiffres prouvent que nous avons raison et sonnent le glas de votre politique ! Plus de 5,7 % d'augmentation en 2000, avec une explosion des vols à main armée, de l'ordre de 15 %.

M. Bernard Accoyer. C'est effrayant !

M. Christian Estrosi. Face à cette évolution dramatique, il faut que l'Etat réagisse avec force. Ce ne sont pas les mesurette que vous avez annoncées qui seront à la hauteur des défis que nous devons relever. Vous nous annoncez la création de 1 000 postes de policiers...

M. Christian Jacob. Jospin, démission !

M. Christian Estrosi. Mais alors, pourquoi avoir supprimé 1 647 postes de policiers dans le budget pour 2001 que vous nous avez présenté ?

M. Bernard Accoyer. Eh oui !

M. Christian Jacob. Vaillant à Matignon, Jospin, démission !

M. Christian Estrosi. Vous êtes décidément en totale contradiction. Au demeurant, monsieur le Premier ministre, votre réaction précipitée est un aveu d'incapacité. Elle démontre que vous n'êtes pas en mesure de faire face de manière graduée à cette dégradation de la situation.

Mme la présidente. Posez votre question, monsieur Estrosi, s'il vous plaît.

M. Christian Estrosi. Les mineurs sont aujourd'hui responsables d'un quart des crimes et délits commis en France. Quand allez-vous enfin vous résoudre à mettre en oeuvre une grande réforme de l'ordonnance de 1945, devenue clairement inadaptée ? L'opposition vous a fait dans ce domaine, comme dans celui de la réorganisation des forces de sécurité sur le territoire, de véritables propositions. Monsieur le Premier ministre, êtes-vous prêt à reconnaître l'échec de votre politique et à changer de cap ? (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, pour une réponse toute en nuances, mais brève. (Sourires.)

M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, les statistiques de la délinquance, telles qu'elles ont été publiées la semaine dernière, traduisent en effet une augmentation. Personne ne l'a nié, d'autant qu'elles ont été calculées sur la base des mêmes données que les années précédentes. (Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-

Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) Ainsi, la délinquance de voie publique s'est accrue en zone de police de l'ordre de 0,51 % et en zone de gendarmerie de 10,79 %. (Exclamation sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et indépendants.) Mais dois-je vous faire remarquer - et j'espère que cette donnée-là aussi, vous l'accepterez - que là où la police de proximité a été mise en place, la baisse est de 0,99 %...

M. Richard Cazenave. Il ne faut pas généraliser !

M. le ministre de l'intérieur. ... et que, à Paris même, où la police de proximité a été mise en place en avril 1999, le recul est encore plus fort, puisqu'il atteint près de 7 % ? Vous savez très bien que, dans ces statistiques générales, l'augmentation de la délinquance liée aux nouvelles technologies - plus 20 % environ - compte pour beaucoup.

M. Richard Cazenave. Et alors ?

M. le ministre de l'intérieur. Quant aux infractions violentes que vous avez évoquées, 9 % sont liées à des vols de portables...

M. Richard Cazenave, Supprimez les portables ! (Sourires.)

M. le ministre de l'intérieur. ... qui sont, bien évidemment, eux aussi des délits à combattre et qui feront partie, bien évidemment, de nos priorités. (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et indépendants.)

Monsieur le député, je veux bien, très calmement, reconnaître avec vous que la délinquance des mineurs est en légère augmentation, de l'ordre de 2,86 %. (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) Mais là où je diverge, c'est sur le fait que vous appeliez mesurette la création supplémentaire de 1 000 postes de policiers qui nous manquaient cruellement, parce qu'il fallait bien remplacer ceux que vous n'aviez pas prévus ! (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

De la même manière, les 5 000 postes d'adjoints de sécurité, qui s'ajoutent aux 15 000 existants, seront bien utiles...

M. Richard Cazenave. Assumez, enfin !

M. le président. Monsieur Cazenave !

M. le ministre de l'intérieur. ... pour remplacer les policiers auxiliaires qui vont faire défaut du fait de la suppression du service national.

Les contrats locaux de sécurité sont aussi une nécessité.

Puis-je vous faire remarquer, monsieur Estrosi, que, dans votre ville, à Nice où, habituellement, les statistiques sont élevées, et encore en augmentation cette année («Et alors ?» sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants), la politique partenariale, nécessaire pour faire reculer l'insécurité, n'est pas mise en oeuvre ? (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Aucun contrat local de sécurité n'a été signé ! (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est scandaleux !

M. le ministre de l'intérieur. Il faut bien constater, et tant pis si cela vous gêne, que vous avez, à Nice, une police municipale armée, dont la réputation est connue et que, malgré cela, la délinquance augmente ! C'est donc bien sur la police nationale qu'il faudra compter et non pas sur votre police municipale, sur celle dirigée par M. Peyrat, votre ami ! (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. - Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2635

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2001, page 1136

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 7 février 2001